

POUR QUI ?

- Propriétaires occupants,
- Propriétaires bailleurs,
- Copropriétés,
- Commerçants.



POURQUOI ?

L'OPAH-RU vous accompagne pour :

- Rénover votre logement ou immeuble,
- Améliorer les performances énergétiques,
- Réhabiliter les façades,
- Mettre aux normes (sécurité, accessibilité...),
- Valoriser votre bien et votre cadre de vie,
- Dynamiser les commerces et le centre-ville.



QUELS ENJEUX ?

- Lutter contre l'habitat dégradé ou énergivore,
- Améliorer le confort des logements,
- Valoriser le patrimoine architectural,
- Favoriser l'attractivité du territoire,
- Stimuler l'activité locale et commerciale.



Conception graphique - Ville de Nangis - janvier 2026
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

+ d'infos & secteurs concernés
www.ville-nangis.fr

Renseignements
RDV personnalisés

Opérateur **CITÉMÉTRIE**



opahru.nangis@citemetrie.fr



01 43 51 40 15

PERMANENCES

à votre écoute

10h à 13h30

28 rue de la Boucherie

Février · Mercredi 11 février 2026

Mars · Mercredi 18 mars 2026

Avril · Mercredi 8 avril 2026

Mai · Mercredi 20 mai 2026

Juin · Mercredi 24 juin 2026

Septembre · Mercredi 16 septembre 2026

Octobre · Mercredi 14 octobre 2026

Novembre · Mercredi 18 novembre 2026

Décembre · Mercredi 16 décembre 2026



Nangis

ville-nangis.fr



DES AIDES POUR VOS TRAVAUX



Opération Programmée d'Amélioration
de l'Habitat et de Renouvellement Urbain
(OPAH-RU)

Avec le concours de

CITÉMÉTRIE
L'HABITAT SUR MESURE



Nangis

ville-nangis.fr

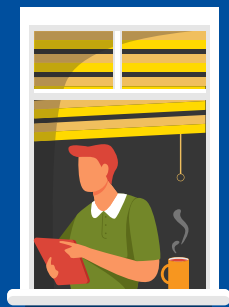


LES AVANTAGES FINANCIERS

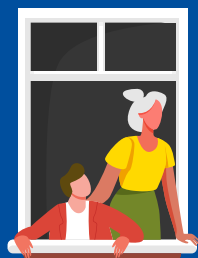


Pour les propriétaires (occupants ou bailleurs), dans le cadre des travaux énergétiques, de l'adaptation au vieillissement ou au handicap et de la réhabilitation lourde :

- Subventions de l'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat
- Aides financières de la Ville.



Aide financière de la Ville à destination des commerçants :



Requalification de vitrines,
Travaux d'embellissement de façades commerciales.



La Ville de Nangis met en place le dispositif OPAH-RU afin d'accompagner les propriétaires et les commerçants dans la rénovation des logements, immeubles et commerces, tout en valorisant le patrimoine et en renforçant l'attractivité du territoire.

CONDITIONS À REMPLIR



- Bâtiment situé dans le périmètre de l'OPAH-RU,
- Travaux réalisés par des professionnels,
- Travaux non commencés avant le dépôt du dossier,
- Respect des critères techniques et financiers.

100% FINANCÉ

Par la Ville et l'ANAH

gratuit pour les bénéficiaires

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Bénéficiez d'un accompagnement assuré par le bureau d'études :

- Conseils techniques et montage de projet,
- Visite diagnostic gratuite,
- Plan de financement personnalisé,
- Aide à la constitution des dossiers de subvention,
- Suivi administratif jusqu'à la fin des travaux.

